

## Fêtes de fin d'année Mobilités : mesures exceptionnelles



En complément des traditionnelles festivités de fin d'année (marché de Noël, illuminations, déambulations, installations lumineuses éphémères...), les collectivités ont décidé de mettre en place des mesures incitatives coordonnées en matière de mobilités.

Le SMTC a mis en place des mesures exceptionnelles :

. **Les samedis 1er, 8 et 22 décembre**, en envoyant le code 1H au 93123, le ticket SMS obtenu (2,10€) sera automatiquement valable la journée.

. Le **samedi 15 décembre**, l'usage du réseau de transports en commun tram et bus du SMTC sera totalement **gratuit**.

. Les deux week-ends avant Noël, **l'ensemble des lignes bus et tram du réseau du SMTC seront renforcées** avec une augmentation des cadences.

. Sans oublier la gratuité toute l'année de l'usage des 19 Parkings relais du réseau Tram et bus pour toute personne ayant un titre de transport valide.

**La Ville de Grenoble a en complément décidé de la gratuité du stationnement en voirie du 3 décembre au 11 janvier, tous les soirs de la semaine, entre 17h et 19h**, sur l'ensemble du territoire de la commune de Grenoble.

Cela permettra ainsi au plus grand nombre de rester profiter de la magie de Noël, faire ses achats, se balader, profiter des illuminations ou déguster des marrons chauds entre amis ou avec sa famille.